

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE JEAN ZAY

MONTREUIL JUIGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 FEVRIER 2023**

Année scolaire : 2022-2023

Quorum : 16

Numéro de séance : 3

Nombre des présents : 26

Date de convocation : 30/01/23

Nombre d'absents excusés : 4

Présidence de : Mme CLOUET Martine

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2022

1. Contenu et organisation de l'action éducatrice

1.1. Répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) 2023-2024 (doc. à venir)

2. Fonctionnement du collège

2.1. Informations diverses

2.2. Points sur les travaux dans le collège

3. Actes budgétaires et financiers

3.1. Décision Budgétaire Modificative n°2 pour information

Questions diverses

Signatures

La Présidente, Mme CLOUET

Le Secrétaire E. DERIEUX



A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE JEAN ZAY' around the top and 'MONTREUIL JUIGNE' around the bottom, with 'LE' in the center.



A blue ink signature is written in a cursive style.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme DERIEUX, représentante des personnels ATSS.

Adoption du PV du 29 novembre 2022 à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18h04.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) 2023-2024 (doc. à venir)

La DHG est le nombre d'heures d'enseignement attribué par les autorités académiques au collège pour fonctionner sur une année scolaire. Elle est fonction des effectifs prévisibles et du nombre de classes. Pour la rentrée 2023, la DHG est de 824 heures pour 27 classes.

Les effectifs prévus pour la rentrée 2023 sont légèrement en baisse (- 12 élèves par rapport à la rentrée 2022) avec 747 élèves. La cause principale en est la révision de la carte scolaire et la nouvelle sectorisation des élèves de Cantenay-Epinard au collège Janequin d'Avrillé.

Mme Clouet présente la structure retenue pour l'année 2023-2024 : 6 classes de 6^{ème}, 7 classes de 5^{ème}, 8 classes de 4^{ème}, 6 classes de 3^{ème}, soit un total de 27 classes (29 classes à la rentrée 2022).

Mme Clouet présente ensuite le tableau de répartition de la DHG : heures d'enseignement obligatoires, heures d'accompagnement personnalisé et dédoublements de classes.

La récente consigne gouvernementale de réduire le nombre d'heures d'enseignement scientifique en 6^{ème} à 3h (au lieu de 4) pour offrir aux élèves de l'accompagnement personnalisé en français et en mathématiques s'appliquera au collège Jean Zay en réduisant d'1/2 heure le volume horaire hebdomadaire de la technologie et d'1/2 heure celui de la SVT.

Les dispositifs PPRE et DASED (aides aux élèves les plus en difficulté) sont maintenus. Les dédoublements de classe pour l'accompagnement personnalisé en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème} sont reconduits.

Mme Clouet propose la fermeture d'un poste en Histoire-Géographie : actuellement le poste est occupé par un stagiaire. La suppression de ce poste permettra de sécuriser les 4 autres enseignants en leur garantissant de ne pas effectuer de service partagé dans un autre établissement l'an prochain. L'équipe d'Histoire-Géographie soutient cette proposition.

Les enseignants présentent au conseil d'administration une motion : ils déplorent la suppression de 2 classes, ce qui affecte l'enveloppe de la DHG attribuée au collège, et exposent le risque d'avoir des classes en sureffectif l'année prochaine (particulièrement en 6^{ème}). Les personnels ATSS et les parents d'élèves s'associent à cette motion.

Les enseignants demandent au conseil d'administration de se prononcer sur le vœu d'une classe supplémentaire.

Vote : à l'unanimité (26 pour)

Mme la présidente demande au conseil d'administration de se prononcer sur la suppression d'un poste en Histoire-Géographie.

Vote : à l'unanimité (26 pour)

RUBRIQUE II. CONTENU ET ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

2.1. Informations diverses

Le 6 mars 2023 est programmée une réunion d'information pour les parents d'élèves concernant l'orientation des 3èmes. Elle sera animée par les proviseurs des lycées du secteur.

Deux voyages ne seront pas mis en œuvre cette année : le voyage en Angleterre, le séjour « Robinsonnades » en 5A. Pour ce dernier, un autre projet est à l'étude.

2.2. Points sur les travaux dans le collège

Mme la gestionnaire présente un point sur les travaux du restaurant scolaire :

- Vestiaires femmes terminés
- Réalisation d'un nouveau quai de livraison pour les cuisines entre mars et avril: désamiantage, construction d'un local poubelles, destruction et reconstruction du quai de livraison.

Les parents d'élèves s'inquiètent de l'opération désamiantage, qui aura lieu sur le temps scolaire, pour la santé des élèves. Réponse de Mme la gestionnaire et de Mme la présidente : les élèves ne fréquentent pas ces lieux, extérieurs à l'enceinte de l'établissement, les professionnels prendront toutes les précautions nécessaires.

M. Rotureau, conseiller départemental, annonce au conseil d'administration qu'un budget de 10 millions d'€ sera présenté au vote du conseil départemental pour les travaux de restructuration du collège, pour la période 2024-2026.

Mme Lucas, conseillère départementale, ajoute que deux subventions seront également proposées pour améliorer le local vélo des élèves et l'éclairage du cheminement piéton.

RUBRIQUE III. ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

3.1. Décision Budgétaire Modificative n°2 pour information

Mme la gestionnaire informe le conseil d'administration de la nécessité de prélever 1500 € pour les affecter au paiement des bourses du 3^{ème} trimestre 2022. L'Etat remboursera cette somme prochainement au collège.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 19h30.

La Présidente

Mme C. CUET

La secrétaire de séance

Mme DERIEUX

Vœu formulé par l'équipe enseignante

La dotation horaire globale attribuée au collège ne peut pas, en l'état actuel, refléter les besoins de la future rentrée.

En effet, nous déplorons la suppression de deux classes de 6^e alors que les effectifs prévisionnels sont quasiment constants (douze élèves en moins à l'heure actuelle). Cette suppression entraîne mécaniquement une augmentation des effectifs par classe avec un dépassement du seuil légal de 28 élèves par classe en 6^e.

En conséquence de quoi, nous demandons l'ouverture d'une 7^e classe de 6^e.

Vœu mis au vote et approuvé à l'unanimité par les membres du conseil
d'administration le 8 février 2023.

Motion au sujet de la dotation horaire globale

La dotation horaire globale attribuée au collège ne peut pas, en l'état actuel, refléter les besoins de la future rentrée et pose de nombreuses questions.

En effet, en date du 11 janvier, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a informé, une fois de plus par voie de presse et dans le plus grand mépris des personnels concernés et du travail engagé, que les élèves de 6^e n'auraient plus de cours de Technologie. Or, l'enseignement des sciences et technologie est un bloc de 4h dont l'organisation dépend des projets pédagogiques de chaque établissement. Décider la diminution d'une heure de cours met ces projets en péril.

De plus, l'enseignement des sciences et technologie s'inscrit dans un cycle 3 qui intègre école et collège et, pour l'instant, aucune information concrète sur la mise en application d'un éventuel nouveau programme n'a été portée à notre connaissance. En effet, nous ne sommes informés que de la commande d'une réécriture à venir du contenu du programme.

En outre, l'enseignement des Sciences et Technologies répond à des enjeux sociétaux majeurs, en terme d'initiation au numérique et au développement durable, qui justifient parfaitement un enseignement de 4h hebdomadaire.

Enfin, nous n'avons aucune garantie sur les moyens qui seront alloués à cet enseignement des Sciences et Technologie du cycle 3, ni sur les moyens donnés pour mettre en place une remédiation en mathématiques et /ou en français, ni sur les modalités d'intervention des collègues professeurs des écoles.

Motion déposée par l'ensemble des représentants des enseignants, des autres personnels et des parents pour être jointe au procès verbal du conseil d'administration du mardi 8 février 2023.